

Assemblée Générale de CANOL

Elle s'est tenue le 18 mars 2010 à la Maison des Associations de Charbonnières. **Elle a approuvé les comptes de l'association pour son exercice 2009 et le budget 2010 à l'unanimité des 514 personnes présentes ou représentées.**

- Les recettes ont atteint 30 681 € dont 30 461 € de cotisations. Les dépenses se sont élevées à 26 382 €, dont 15 509 € de frais de tirage et d'envoi des bulletins et 4 241 € de frais d'avocat et de justice (en nette diminution par rapport à 2008 !).

- L'exercice 2009 a donc dégagé un **excédent de 4 299 euros.**

- **Le budget 2010 s'élève à 33 000 €.**

- **L'année 2009 s'est terminée avec 1.190 adhérents, dont 216 nouveaux.**

Un pot de l'amitié a conclu la soirée.

La Cour d'Appel confirme l'illégalité de la subvention du Conseil Général pour la réfection d'un hôpital de Dakar !

Le Conseil Général du Rhône avait accordé en juillet 2005, une subvention de 50.000 € à l'association SANTORUN pour rénover un hôpital de Dakar.

CANOL avait déposé une requête demandant l'annulation de cette décision, qui ne présente aucun intérêt pour la population du département du Rhône, chaque citoyen étant en outre seul juge de ses choix dans ce domaine.

La Cour d'Appel de Lyon vient de confirmer la décision du tribunal administratif qui avait déjà annulé cette subvention en 1^{ère} instance et a condamné le conseil général à verser 1 500 € d'indemnités à CANOL.

la Cour d'Appel invalide la demande de CANOL d'annuler une subvention du Grand Lyon pour la sauvegarde de la Casbah d'Alger

Alors que nos motifs étaient identiques aux précédents, à savoir l'absence d'intérêt local, la Cour d'Appel de Lyon a invalidé notre requête pour une question de procédure et nous a condamnés à verser 1 500 € au Grand Lyon.

Marché annulé d'achat de places de match : le Conseil Général passe une transaction avec l'O.L. et fait appel !

A la demande de CANOL, le tribunal administratif avait annulé l'achat de places de match de l'O.L., que le conseil général du Rhône avait fait en 2007 pour **799 840 €** et exigé la résolution du contrat.

Le conseil général a approuvé une convention de transaction avec l'O.L. réduisant de 40 000 € la facture payée.

Il vient également de faire appel de ce jugement

SYTRAL : les affaires malsaines perdurent !

Le magazine **LYON Capitale**, dans son édition de mars, vient de faire le point sur les nombreuses irrégularités constatées dans la gestion de cet organisme dépendant du Grand Lyon et du Conseil Général.

Outre le **marché « truqué »**, signalé dans notre précédent bulletin, et que le SYTRAL vient prudemment d'annuler et **les indemnités illégales que MM. RIVALTA et BARRIOL** ne veulent pas rembourser, il est relevé **l'utilisation d'une carte de crédit du SYTRAL par M. RIVALTA pour ses besoins personnels** et la **prise illégale d'intérêts d'un des administrateurs, M. GENTILINI**, qui donne son accord pour attribuer un marché à l'entreprise qui l'emploie.

Les intérêts entre nos élus semblent tellement liés.. que personne n'est à même d'y imposer le moindre comportement éthique !

Grand Stade : il peut se faire à Gerland... et pour beaucoup moins cher !

Le magazine **Mag2 Lyon** vient de révéler que c'est bien l'O.L. (et non le Grand Lyon, comme il aurait été plus légitime que ce le soit !) qui avait demandé à un architecte d'étudier l'extension du stade de Gerland à 54.000 places. **Cet agrandissement de 13.000 places était évalué à 135 M€, à comparer aux 700 M€ minimum estimés pour celui de Décines, dont plus de 300 M€ payés par le contribuable !**

Mais l'espace disponible à côté du stade de Gerland ne permettait pas à l'OL de faire de plus-value sur la revente des terrains et de réaliser l'ensemble du complexe commercial envisagé !

Au lieu de revenir à cette solution économique et réaliste, nos élus relancent une enquête publique pour la construction du stade à Décines !

Tramway Lyon-Aéroport Saint-Exupéry : la brigade financière enquête !

LYON Capitale révèle que cela fait maintenant plus d'un an que la brigade financière enquête sur 3 points :

- **pourquoi le conseil général a-t-il changé le tracé après le lancement de l'appel d'offres**, en demandant de ne plus emprunter une partie de l'ancienne voie de chemin de fer CFEL, en contradiction avec les observations du bureau d'études missionné ?

- **pourquoi le bénéficiaire de cet appel d'offres est une filiale de l'entreprise VINCI** (choisie également par le conseil général pour la construction du Musée des Confluences), bien que 20% plus chère que ses concurrents ?

- **pourquoi un intermédiaire**, soi-disant mandaté par le président du conseil de surveillance de l'aéroport et président de la CCI du Rhône, M. MATHIOLON, pour faire modifier le tracé du tramway, **réclame-t-il 370 000 € à ce dernier, à payer sur un compte thaïlandais ?**

Nous espérons que la justice pourra trouver réponse à ces questions.

la Chambre Régionale des Comptes épingle la gestion de la commune de Givors !

Voici quelques extraits de la lettre d'observations que la Chambre Régionale des Comptes vient de publier :

« **Le poids des charges de personnel s'élève en 2007 à 728 € par habitant (...) contre 525 pour la moyenne départementale.**

« Les charges courantes ayant augmenté plus que les produits courants (+17% pour les charges contre +12% pour les produits), **la capacité d'autofinancement se dégrade.** »

« **Les ressources étant insuffisantes pour couvrir la totalité des dépenses d'investissement, la collectivité a équilibré le financement de ses investissements en puisant dans ses réserves.** »

« **Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, qui ressort à 1,37, est bien au-dessus des moyennes régionales et nationales et ne laisse aucune marge de manœuvre à la collectivité.** »

Malgré cette distribution de mauvais points à la gestion financière de sa commune, Monsieur le maire assure que tout va bien !

CANOL vient également d'examiner les comptes de cette commune. Nos résultats confirment les observations de la Chambre Régionale des Comptes. **Vous pouvez consulter la fiche récapitulative pour Givors sur le site www.canol.fr.**

Didier Migaud succède à Philippe Seguin à la tête de la Cour des Comptes !

Ancien élève de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon et diplômé d'un DESS de droit public, il est **député socialiste de l'Isère depuis 1988.**

Il est **un des pères de la LOLF**, nouvelle « constitution » budgétaire adoptée en 2001 qui cherche à renforcer les pouvoirs budgétaires du Parlement et à améliorer l'efficacité de l'action de l'État « **en substituant à la logique de moyens une logique d'objectifs et de résultats** » (but fort louable, mais loin d'être atteint 9 ans après !)

Depuis 2007, il est **président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.**

Il a été élu en 1999, **président de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (Métro).**

Pour la gestion de ce mandat, quelques remontrances lui ont été adressées par la CRC fin 2009, mais le bilan n'en reste pas moins relativement positif, vu le contexte.

Didier Migaud est le **député réputé le plus actif de l'Assemblée nationale.** Il est même jugé « hyperactif » et champion toutes catégories, avec 303 interventions.

Il avait déjà fait sensation en 2000 en évaluant la **cagnotte fiscale** à 50 milliards de francs, ce qui fut finalement admis.

Enfin il a fait partie de la commission dite Pébereau posant comme priorité le **désendettement de la France.**

Il vient donc d'être nommé président de la Cour des Comptes.

Souhaitons qu'il pèse de tout son pouvoir pour **exiger des budgets de l'Etat en équilibre et favoriser la création d'un organisme d'audit indépendant de l'Etat comme le National Audit Office britannique.**

de notre conseil régional !

Subventions accordées pour la préservation du patrimoine naturel : 351 171 €, dont :

- 102 169 € pour l'amélioration des connaissances avifaune (chevêche d'Athéna, percnoptère, aigle de Bonelli...)
- 22 898 € pour l'alouette des champs
- 74 593 € pour l'opération « tête en l'air »
- 21 357 € pour les micromammifères et amphibiens
- 42 831 € pour les chiroptères,....

Subventions à la production audiovisuelle : 613 000 €, dont :

- 75 000 € à NELKA Films pour « Vive bouchon »
- 90 000 € à LM Productions pour « Big Jim »
- 150 000 € à PINKA pour Elasto-culbuto, saison 2.

Subventions à la démocratie participative : 319 923 €, dont :

- 10 000 € à Décines-Charpieu, pour la création d'une instance participative, afin de permettre aux habitants de participer plus activement à la vie de la commune,
- 4 300 € au Centre social d'Unieux (42) pour organiser le réveillon de fin d'année,
- 46 850 € au Secours Populaire Français, pour l'organisation de rencontres et d'échanges autour « d'ateliers culinaires »,
- 24 317 € à Grigny, pour l'élaboration collective d'un nouveau budget participatif au regard de l'expérience vénézuélienne.

Les erreurs administratives du RMI/RSA nous coûtent chers !

Régulièrement, le Conseil Général du Rhône constate que **les services compétents des caisses d'allocations familiales et des MSA versent des allocations à des personnes qui n'y ont pas droit ! On appelle cela des « indus » !**

Quand, au bout de 3 mois, le bénéficiaire n'a pas remboursé son indu, le conseil général demande purement et simplement à la Banque de France d'effacer la dette.

Le 12 février, il a été autorisé de ne pas recouvrer la somme de 66 013,67€ pour 61 bénéficiaires.

Gaspillage des Régions : nous ne sommes pas les seuls à les dénoncer !

Dans le même temps que nous avons publié notre dernier bulletin sur la gestion du Conseil Régional Rhône-Alpes, nous avons pu remarquer que le magazine **CAPITAL**, ainsi que **le Cri du Contribuable** avaient également dénoncé les dépenses somptuaires des régions françaises.

Un livre est également paru : « **Régions, le grand gaspi** », de **Robert Colonna d'Istria et Yvan Stefanovitch**, Ed. du Rocher, 19 €, 298 pages.

Les gaspillages que CANOL dénonce figurent en bonne place dans ces ouvrages !